



Date de génération de ce justificatif : 24/04/2026

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure*

## L'AMUSE VEGETALE – Constitution de société

### Référence :

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 24 avril 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par ASSP en date du 01/04/2026 il a été constitué une SAS à capital fixe dénommée : L'AMUSE VEGETALE Capital : 1500,00 Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'exploitation d'une activité de restauration ambulante et sédentaire, notamment au moyen d'un food truck, incluant la préparation, la fabrication et la vente de plats cuisinés, crêpes, galettes, tapas, produits alimentaires et boissons, sur place, à emporter ou en livraison Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Quimper. Siège social : 1 Park d'Al Lae 29120 Saint-Jean-Trolimon. Président(e) : Mme DESMELIERS Melanie pour une durée illimitée demeurant 35 Rue Er Vreneguy 56450 Le Hezo Directeur général : Mme L'HARIDON Sarah demeurant 3 Rue de Briscoul Huella 29710 Plogastel-Saint-Germain ; Mme JORE Sonia demeurant Park d'Al Lae 29120 Saint-Jean-Trolimon Clauses proposées : Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Un agrément s'étend à tous les associés de la Société. Inaliénabilité : Les actions sont inaliénables pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date d'immatriculation. Elle s'applique à toutes transmissions de capital. Préemption : La cession des actions ne fait l'objet d'aucune faculté de préemption.

[Consulter cette annonce en ligne](#)

# JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

---